



Syndicat National de l'Enseignement Initial Privé
CGT Enseignement Privé

*Enseignement primaire et secondaire sous contrat
Enseignement agricole*

Tél. : 01.42.26.55.20

COMMUNIQUE CGT-Enseignement Privé 24/11/2020 à l'adresse du comité de suivi du RAR

*Le régime additionnel de retraite est déséquilibré,
Un fonds de réserve vide en 2025, une dette actuarielle qui gonfle,
Un taux de cotisation d'équilibre à minima de 3 % et plus sûr à 9 %...*

Le rapport d'évaluation de la Retraite Additionnelle des Enseignants du Privé (RAEP) est une bien mauvaise farce et s'apparente à la chronique d'une mort annoncée ...

Quand bien même le travail réalisé par le cabinet privé « Ernst & Young » est de qualité, il ne fait que répondre à une commande publique, celle de donneurs d'ordre, gestionnaires de notre argent public qui ont déjà bien abimé le dispositif en 2013 et attaquent de façon lourde l'ensemble de nos retraites.

D'une part, le rapport proposé est spécieux et d'autre part il occulte complètement le contexte économique et politique qui a préfiguré à la mise en place de ce Régime Additionnel de Retraite en 2006.

Le rapport occulte que le système a été calibré avec 15 000 enseignants de plus et il occulte aussi que les salaires sont bloqués depuis 10 ans et que les pensions ne sont plus indexées sur l'inflation ou supportent des malus ou que cette retraite peut mettre 2 années pour être enfin versée. Ces seuls éléments gonflent artificiellement une dette à faire avaler des couleuvres alors qu'à l'inverse le régime serait équilibré. **Et on veut nous parler de difficultés ?**

Plus grave, la seule présentation de ce rapport nie les fondements mêmes du RAEP instauré à l'occasion de la loi Censi en 2005 qui **a grandement bénéficié à l'Etat !** En effet le transfert du risque maladie a baissé les cotisations patronales de l'Etat de façon conséquente. Les économies réalisées couvrent plus du double des pensions versées par le régime additionnel.

La CGT revendique un droit à la retraite dans le cadre d'un progrès social et revendique de suite le passage aux 10 % prévus initialement et le rattrapage pour les retraites de la RAEP scandaleusement réduites par le décret de février 2013.

Montreuil, le 24 novembre 2020

SNEIP – CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01.42.26.55.20 – courriel : contact@cgt-ep.org – site : www.cgt-ep.org

::::: FEDERATION CGT DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE :::::